

LA REDUCTION DES EMISSIONS DE COV

EN ALSACE



Protéger l'environnement, en améliorant la qualité de l'air

L'ADEME et la DRIRE Alsace mènent depuis 2000 un programme de réduction des émissions de Composés Organiques Volatils (COV).

Au-delà du respect des normes réglementaires, cette action vise à obtenir, de la part des exploitants, une réduction des émissions lors de l'évolution des technologies, par la maîtrise des procédés ou l'optimisation de la consommation de matières premières.

C'est dans ce cadre que l'ADEME a accompagné les entreprises dans leurs projets de valorisation, de réduction ou d'élimination de COV.

Le présent document est une sélection de démarches mises en place en Alsace de 2000 à 2005. Durant cette période, huit entreprises ont été soutenues dans leurs projets de recherches de solutions, et quatre ont bénéficié d'aides sur leurs équipements.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Délégation Régionale Alsace

8, rue Adolphe Seyboth

67000 Strasbourg

Tél. 03 88 15 46 46

Fax 03 88 15 46 47

E-mail: alsace@ademe.fr

www.ademe.fr/alsace

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement d'Alsace

1, rue Pierre Montet

67062 Strasbourg cedex

Tél. 03 88 25 92 92

Fax 03 88 25 92 68

www.alsace.drivre.gouv.fr



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



L'ADEME, partenaire des entreprises en matière de qualité de l'air



Enjeux et impacts

Certains COV présentent des risques pour la santé.

D'autres, en se dégradant dans l'atmosphère, contribuent à perturber les équilibres chimiques. Ces perturbations peuvent avoir pour conséquence la formation ou l'accumulation dans l'environnement de composés nocifs pour les espèces animales et végétales (ex: formation d'ozone dans la basse atmosphère). Pour limiter ces impacts, les émissions de COV doivent être réduites; c'est le but de la réglementation limitant leurs émissions.

Définition des COV

Les **composés organiques volatils** (ou COV) regroupent une multitude de substances, qui peuvent être soit d'origine naturelle, soit humaine.

Ils sont toujours composés de l'élément carbone allié à d'autres éléments tels que l'hydrogène, les halogènes, l'oxygène, le soufre...

Leur volatilité leur confère l'aptitude de se propager plus ou moins loin de leur lieu d'émission, entraînant ainsi des impacts directs et indirects sur les animaux et la nature.

A titre d'exemple, voici quelques COV bien connus:

- le méthane,
- le butane,
- le propane,
- l'éthanol (alcool à 90°),
- l'acétone,
- les solvants présents dans les peintures,
- les solvants utilisés dans les encres...

Les sources d'émissions de COV

Les sources naturelles de COV représentent à l'échelle planétaire environ 90% des rejets non méthaniques mais, dans les régions industrialisées, à cause de la part importante des émissions d'origine humaine, ces sources deviennent minoritaires. Aujourd'hui, elles représentent en France seulement 16% des émissions totales.

Si la tendance globale, lors des quinze dernières années a été à la baisse (près de 50% de diminution, les émissions du secteur de l'industrie manufacturière ne suivent pas cette pente. Aussi, dans un contexte de réchauffement climatique, auquel contribuent les COV, il est important d'accélérer cette décroissance.

Chiffres clés:

Sur le plan national, les émissions de COV, tous secteurs confondus (industrie, transport, agriculture...), sont estimées à 1 500 kt en 2003 (source CITEPA).

Les émissions de COV dues au secteur de l'industrie représentent environ 480 kt.

